

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **MOB-010-13366/23/BM**

### **■ Attribution d'une subvention à l'association Mobilidées pour 2023 - Approbation d'une convention 46680**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés notamment par son Agenda de la Mobilité et son Plan de Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives. Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun constituent un des grands enjeux de l'attractivité de ces zones d'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser le regroupement des entreprises qui s'associent au sein d'une même zone d'emploi pour réaliser un PDMEC (plan de mobilité d'employeurs commun), par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la réalisation et à l'animation de PDMEC, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

L'association Mobilidées a pour objectif l'amélioration de la mobilité des salariés sur l'ensemble de son périmètre, le bassin d'emploi Aubagne-Gémenos.

Créée en 2011 par les associations de la zone d'activité couverte, Asl Les Paluds, Apage de Gémenos, et Asl Auchan, l'association Mobilidées comptait 7 entreprises adhérentes en 2012.

Elle en compte à ce jour 20 (soit environ 5000 salariés). Cette progression indique une forte attente des entreprises en faveur de l'amélioration de la mobilité des salariés.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions du PDMEC auprès des responsables d'entreprises et des salariés.

Elle a aussi pour objectif la mise en œuvre de ce plan, élaboré collectivement avec les associations de de la Zone Industrielle des Paluds sur Aubagne, de la Zone d'Activités l'Apage de Gémenos, de la Zone Commerciale la Martelle/Pastre sur Aubagne, et dernièrement sur la zone du Pôle Alpha et la Zone Napollon, ce qui représente un des bassins d'activités parmi les plus importants du Territoire en termes d'emploi avec 2000 entreprises et près de 24000 salariés.

L'association s'appuie sur un conseiller en mobilité et une assistante administrative salariés à temps complet. L'association met à jour le PDMEC dont elle a la charge en ayant lancé en 2021 une enquête de déplacement à l'ensemble des salariés des zones d'activité.

Les actions identifiées par cette première phase seront mises en œuvre sur 2023 avec en thématiques principales :

- Restructurer la stratégie de communication de l'association : par la mise en place d'un nouveau site internet, la redéfinition de la charte graphique de l'association, et la mise en place d'une « newsletter » dématérialisées ;
- Reformatier le mode d'animations proposées aux entreprises : par l'intégration du vélo à travers le prêt de vélo mécaniques, et l'intégration de l'axe "prévention du risque routier" ;
- Développer le "conseil aux entreprises" avec l'accompagnement au montage des dossiers "ristourne trajet", et le développement de l'accompagnement RSE ;
- Mettre en place un volet vélo : par l'amélioration des pistes cyclables initiées à la sortie de confinement de Mai 2020, le développement de l'adhésion à des projets métropolitains

- (BHNS, Le Vélo+) et celui des services dédiés au vélo dans les zones d'activités ;
- Accompagner le projet de BHNS : en informant et accompagnant les entreprises directement impactées par les travaux de mise en œuvre, et en travaillant avec ces dernières à la mise en place de solutions alternatives à la voiture (notamment par le levier de la rétention du nombre de places de stationnement pour initier le changement de comportement) ;
  - Développer le volet covoiturage : par le déploiement des solutions de la Métropole et des expérimentations sur un axe structurant (Place Castellane - ZI les Paluds).

L'association a déposé une demande de subvention de fonctionnement général auprès de la Métropole à hauteur de 70 000 euros.

Cette dernière a bénéficié en 2022 d'une subvention de 45 000€.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées de la mobilité et du développement des Plan de Mobilité au sein des zones d'activité de son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association Mobilidées en lui attribuant une subvention de fonctionnement général de 50 000 euros pour l'année 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'association Mobilidées au titre du fonctionnement général dans le cadre de l'activité de l'association dans le domaine de la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions de Plans de Mobilité Employeurs Communs.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée avec Mobilidées.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 – Chapitre 65 Nature 6574 pour 50 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS